



Local pour fumeur à coté de mon bureau avec une aération commune

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 11 août 2003

Bonjour,

Je subis depuis 10 jours un local pour fumeur à coté de mon bureau avec une aération commune .je n'en peux plus, aidez-moi il ny a pas de CHSCT dans mon entreprise.

cordialement .

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose Si vous décidez d'aller plus loin dans cette démarche, DNF sera à vos cotés, jusqu'en justice si nécessaire